



Agenda

Lundi 13 mars 2017

-11h : Accueil de **Jean-Jacques URVOAS**, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, et présentation de la réforme de « la responsabilité civile ».

-15h : **Jean-Marc DANIEL**, Professeur associé à l'ESCP Europe et directeur de rédaction de la revue *Sociétal* : « *Le paritarisme : un atout ou un handicap pour l'avenir ?* ».

Vendredi 17 mars 2017

-9h : Remise du Prix 2016 de la Fondation Olivier Lecerf (Grande salle des séances).

Lundi 20 mars 2017

-15h : **Agnès VERDIER-MOLINIÉ**, Directrice de l'Ifrap : « *Comment réduire le mille-feuilles territorial et les dépenses des collectivités locales ?* »

Lundi 27 mars 2017

- 13h : Déjeuner des membres de l'Académie (salon Bonnefous).

-15h : **Gilbert CETTE**, membre du CAE : « *Quelle réforme du Code du travail pour améliorer la compétitivité et la croissance de l'économie et réduire le chômage ?* »

-18h : Conférence de **Vincent COUSSEDIÈRE** : « *Populisme ou retour des peuples européens ?* », présentée par **Chantal DELSOL** (Grande salle des séances).

Lundi 3, 10 et 17 avril 2017

Pas de séance

Lundi 11 avril 2017

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, Statistique et Finance (à l'extérieur).

Lundi 24 avril 2017

-15h : **Michèle DEBONNEUIL**, Administrateur général de l'INSEE, Inspecteur général des Finances : « *L'essor des services à la personne : une solution pour la réduction de notre chômage structurel ?* ».

Mardi 25 avril 2017

- 18h : conférence de **Jean-Pierre DUPUY** dans le cadre de la Fondation Éthique et Économie (Grande salle des séances).

Lundi 1^{er} et 8 mai 2017 : Pas de séance.

Séance du lundi 6 mars

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 27 février, le président **Michel Pébereau** a fait procéder aux dépôts d'ouvrage. **Bertrand Collomb** a présenté *Réformez ! par le dialogue et la confiance* (Paris, Descartes & Cie, 2016, 184 p.) de Jean-Paul Bailly et **Denis Kessler** *L'année sans été. Tambora, 1816. Le volcan qui a changé le cours de l'histoire* (Paris, La Découverte, 2016, 304 p.) de Gillen D'Arcy Wood. **Pierre Delvolvé** a signalé la publication dans la *Revue du droit public* (janvier 2017) des actes du colloque que l'Académie avait consacré le 13 juin dernier au « Désordre normatif », dans le cadre de ses « Entretiens du lundi ».

Le président a alors présenté **Guy Vallancien**, urologue, professeur honoraire à l'université Paris-Descartes, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie de chirurgie, qui a répondu pour l'Académie à la question : « Comment obtenir la meilleure qualité des soins sans obérer le financement de l'assurance maladie ? » Il a développé, à cette fin, les principaux axes d'une ambitieuse réforme du système de santé, qu'il distingue d'un simple système de soins, comme nous le connaissons actuellement. Cette réforme, qui pourrait s'étaler sur une dizaine d'années, serait articulée autour de trois points : un paysage médical repensé, la rationalisation des pratiques de soin grâce aux progrès technologiques et une redistribution des tâches entre les personnels de santé. La réorganisation des structures sanitaires jouerait à deux niveaux. Au plan national, d'une part, le Professeur Vallancien propose la création d'un grand ministère de la Santé, de l'Agro-alimentaire et de l'Environnement, auquel il reviendrait de fixer la stratégie d'ensemble. Aux régions serait dévolue la gestion des moyens, une Agence nationale de santé complétant le dispositif, avec une mission d'évaluation et de contrôle. Face à la désertification, d'autre part, il préconise, plutôt que d'entretenir des hôpitaux en sous-activité, de mailler le territoire de maisons de santé pluridisciplinaires, dont il évalue les besoins à 8 000 et qu'il décrit comme des plateformes de proximité reliées à tous les professionnels de santé (pharmaciens, psychologues, spécialistes....). Dans ce système, le patient n'irait à l'hôpital qu'en dernier recours. L'orateur conçoit celui-ci comme une structure souple, à l'architecture modulable selon l'évolution des techniques médicales, et qui confierait l'hébergement des patients à des maisons hôtelières à proximité, dans le cadre d'un partenariat public-privé. Une telle transformation suppose la pleine intégration du numérique aux techniques de soins. Certaines applications permettront à l'avenir de mieux préparer les diagnostics et de limiter les soins et les examens inutiles, faisant en outre gagner du temps aux médecins qui pourront le consacrer aux cas les plus aigus. L'orateur suggère aussi d'autres pistes dans le domaine de la télémédecine, comme le développement de l'échographie dans les maisons de santé. Il insiste, enfin, sur le rôle de la prévention, dans laquelle pourraient être impliquées les entreprises. La numérisation des méthodes de soins entraîne aussi une réorganisation du travail entre personnels de santé. Une partie des tâches des médecins pourrait ainsi être déléguée à des soignants formés, comme des infirmières de niveau master disposant d'un droit de prescription. Dans cette perspective, les acteurs qui interviennent auprès d'un malade ne seraient plus envisagés comme relevant de catégories différentes, mais d'un même métier médical à responsabilité variable, ce qui serait une véritable révolution dans les mentalités. Au terme de sa communication, **Guy Vallancien** a répondu aux questions que lui ont posées **Bertrand Collomb**, **Ghislaine Alajouanine**, **Yvon Gattaz**, **Jean-Claude Casanova**, **Jean Baechler**, **André Vacheron**, **Rémi Brague**, **François d'Orcival**, **Georges-Henri Soutou**, **Bruno Cotte** et **Michel Pébereau**.

Dans la presse et sur les ondes

- Rectificatif : contrairement à ce qui a été indiqué dans la Lettre n° 643 du 21 février, l'Institut français des relations internationales (Ifri) présidé par **Thierry de Montbrial** a été classé 3^e *think tank* le plus influent au monde derrière la *Brookings Institution* (États-Unis) et *Chatham House* (Royaume-Uni) dans le *Global Go-To Think Tanks Index 2016* rendu public par l'université de Pennsylvanie. L'Ifri est la seule « boîte à idées » française parmi les 100 premières au monde et occupe la 2^e place pour l'Europe occidentale. Il occupait la 16^e place dans le classement de 2015, ce qui indique une très forte progression. Il figure dans cette même évaluation au 4^e rang du répertoire mondial des *Top Foreign Policy and International Affairs Think Tanks*. Ces résultats confortent la position de l'Ifri en tête des instituts spécialistes des relations internationales, après une année marquée par de nombreuses crises qui nécessitent plus que jamais des analyses pointues.

- **Mireille Delmas-Marty** et Kathia Martin-Chenut ont publié une tribune, « Droits de l'homme : enfin “un devoir de vigilance pour les entreprises transnationales” » dans *Le Monde* du 1^{er} mars. Les deux juristes réagissent à l'adoption définitive par le Parlement de la proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, qui menace les entreprises de sanctions financières lorsqu'une de leurs filiales ou qu'un de leurs fournisseurs se rend responsable d'une atteinte aux droits humains ou bien encore est à l'origine de dommages sur les populations ou sur la nature. Elles saluent dans cette disposition, qui a suscité d'importantes objections, une avancée dans la mise en place d'un ordre international plus juste. « Quand il s'agit de prévenir des violations des droits humains particulièrement graves, opposer la liberté d'entreprendre au devoir de vigilance aboutirait à placer le droit au service des seuls intérêts économiques. À ce grave recul par rapport à la légitimité éthique s'ajouterait, du point de vue de l'efficacité empirique, un véritable déni de réalité devant l'ampleur des transformations en cours. Dans un monde interdépendant, où ni les flux économiques et financiers, ni les risques environnementaux, sanitaires et sociaux, ni les crimes transnationaux ne s'arrêtent aux frontières des États », le caractère transnational des entreprises, expliquent-elles, nécessitait de faire évoluer de la législation.

- « Le grand magistrat **Bruno Cotte** adresse un avertissement à François Fillon » : interview par Antoine Izambard sur le site de *Challenges* le 3 mars. Extraits : « La situation est grave, critique. La France a rarement connu des attaques aussi fortes, aussi constantes, contre son institution judiciaire. [...] Depuis un mois, la remise en cause de la justice est constante, elle gagne même en intensité. Il est très clair que l'institution judiciaire doit être critiquée, mais il y a des limites. La conséquence est que les trois juges en charge du dossier [...] vont subir une énorme pression. Ce n'est pas bon. Et cela est d'autant plus injuste que les magistrats du Parquet national financier et ces trois juges ont été d'une discrétion exemplaire. [...] Tout fonctionne normalement jusqu'à présent. Chacun admet aujourd'hui, surtout en matière pénale, qu'une affaire extraordinaire doit être traitée de façon ordinaire. On ne doit pas opérer de discrimination entre les affaires. » Sur l'éventualité d'une trêve judiciaire, Bruno Cotte répond : « La seule règle ou coutume qui prévaut concerne l'audiencement d'une affaire mettant en cause un candidat en campagne électorale. Mais il n'existe pas de « trêve » pour le déroulement de l'enquête. Cela n'est absolument pas érigé en pratique. Il faut arrêter d'utiliser de grands mots. »

- « Problèmes et opportunités de l'économie italienne » est le titre de la dernière chronique de **Jacques de Larosière** sur Canal Académie. Il a livré son diagnostic sur cette économie, la troisième de la zone Euro derrière l'Allemagne et la France. Le constat majeur, c'est que l'Italie ne s'est toujours pas remise de la crise de 2008 et traîne de ce fait derrière elle un certain nombre d'indices inquiétants : le surendettement de l'État, à 132 % du niveau du PIB (ce qui est un record en Europe), un taux de chômage à 12 %, une croissance très modeste depuis 2015, après avoir été quasiment nulle de 2008 à 2014, et un secteur bancaire fragilisé (voir les récents déboires de la Monte dei Paschi de Sienna). La récession a aggravé, de plus, les déséquilibres anciens entre le Nord et le *Mezzogiorno*. Mais Jacques de Larosière décrit aussi un pays qui, depuis quelques années, a mené des réformes structurelles courageuses : celle des retraites en 2012-2013 et celle du marché du travail en 2014-2015, qui aurait permis la création de 600 000 emplois. L'État a commencé à se désendetter, processus qui pourrait accélérer une conjoncture économique favorable. Reste à résoudre l'épineux problème de l'instabilité gouvernementale, qui menace de rendre inutile une partie de ces efforts : « Il est à espérer que ce pays, fondateur de l'Europe, se dotera prochainement d'un système constitutionnel propre à améliorer l'efficacité et la crédibilité du régime politique de la Péninsule. »

Texte à lire en ligne : https://www.asmp.fr/fiches_academiciens/PDF/EconomieItalienneFEV2017.pdf

À lire

Pierre Brunel publie, aux éditions Le Bord de l'eau, « *Le Bateau ivre* ». Un texte. Une voix, dans la nouvelle collection « Études de style » (120 p., parution le 14 mars prochain). À travers l'étude stylistique du poème de Rimbaud, il est allé à la recherche d'une « voix », « celle d'un adolescent ivre de liberté, de ce qu'il appelait déjà un an avant la “liberté libre” », bien que la forme soit encore contrainte par les règles classiques de la versification. Mais déjà Pierre Brunel relève dans cette œuvre la volonté de « se faire voyant » et de « trouver une langue » conformément aux formules des deux lettres dites « du Voyant » quasi contemporaines de sa rédaction. L'ouvrage est dédié à la mémoire de **Gérald Antoine**, qui fut un maître en ce domaine.

Pierre Brunel a par ailleurs présenté le 3 mars devant l'Académie des Sciences, Beaux-Arts et Lettres de Touraine une conférence intitulée « Jours et séjours en Touraine dans *Trente mille jours* de Maurice Genevoix », rendant ainsi hommage au grand écrivain par lequel il avait eu l'honneur et le bonheur d'être reçu en 1958 quand il était étudiant.

À savoir

Pierre Delvolvé a participé au colloque international du Centre d'études des droits du monde arabe (Cedroma) qui s'est tenu les 2 et 3 mars à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Saint-Joseph de Beyrouth sur le thème « La liberté d'expression et des juges : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives ». Il a pris la parole lors de la séance conclusive, sous forme de « Réflexions sur le concept de droit fondamental ».